Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 42 (1962)
Heft: 4: L'industrie suisse dans l'Europe d'aujourd'hui

Artikel: Le Fonds suisse de solidarité
Autor: Soldati, Agostino
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887581

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Fonds suisse de solidarité

Dans le numéro 6/1958 de la " Revue économique franco-suisse ", nous avons déjà attiré l'attention de nos adhérents sur l'intérêt du Fonds de solidarité. Monsieur Agostino Soldati, Ambassadeur de Suisse en France nous prie de souligner à nouveau son importance. C'est bien volontiers que nous publions ci-dessous l'appel qu'il nous a adressé à ce sujet.

Paris, le 5 novembre 1962.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
et CHER COMPATRIOTE,

Le Conseil fédéral a chargé l'Ambassade d'envoyer à tous ses administrés un nouveau prospectus sur le Fonds suisse de solidarité. Il s'agit d'un nouvel encouragement à adhérer à ce Fonds.

Nous avons eu l'occasion de vous dire l'utilité et les avantages d'une pareille œuvre. Mais ce ne sont plus seulement les Ambassades et les Consulats qui apprécient les bienfaits d'une telle initiative. Les Autorités fédérales elles-mêmes nous demandent, à nous tous, Suisses de l'étranger, à vous donc, Monsieur le Président, à votre comité et à tous vos membres, non pas de réfléchir davantage, mais, dans toute la mesure possible, de vous inscrire. Et d'ouvrir les yeux de vos amis.

C'est M. Wahlen lui-même, le Conseiller fédéral chef de la diplomatie suisse, spécialement responsable des Suisses de l'étranger, qui vous demande de façon pressante d'adhérer au Fonds. S'il le fait, c'est qu'il est admirablement placé pour juger de l'utilité, de la nécessité d'une entreprise si opportune pour nos familles. Vous vous rappelez comme il a su autrefois prévoir ce qui arriverait, comme il a su y pourvoir. Écoutez-le aujourd'hui.

Les Chambres fédérales, elles aussi, sont convaincues de l'utilité du Fonds puisqu'elles ont voulu que la Confédération lui donne désormais sa garantie. Si la coopérative manquait un jour du nécessaire pour rembourser ses adhérents, la Confédération elle-même verserait les indemnités prévues par les statuts.

A tant de voix autorisées permettez que votre Ambassadeur joigne la sienne. Je ne reprendrai pas les arguments des Autorités fédérales. Ils se suffisent. Mais savez-vous combien de Suisses rentrés d'Afrique du Nord sont venus demander l'aide de l'Ambassade? Interrogés sur leurs ressources pour le proche avenir, ils ont avoué :« Hélas! non, je ne me suis pas inscrit au Fonds suisse de solidarité, j'ai été négligent, j'ai trop attendu... ». Quelques-uns ont pu dire : « Heureusement, j'avais adhéré au Fonds suisse de solidarité et je vais toucher tout de suite un million d'anciens francs. Ce n'est pas une fortune, mais quelle aide quand on arrive les mains vides ». Ces dix mille francs suisses peuvent désormais monter, en payant les cotisations correspondantes, jusqu'à quinze, vingt ou trente mille francs suisses.

Ce qui est arrivé aux Suisses d'Afrique du Nord, aux Suisses d'Égypte, à ceux du Congo, ne nous arrivera jamais, pense-t-on. Jamais, il est vrai, les circonstances ne sont les mêmes, mais quels que soient le lieu ou l'époque, qui peut aujourd'hui être sûr de l'avenir? Par solidarité pour ceux qui sont apparemment plus exposés que nous, mais aussi par souci de prévoyance pour nos familles, n'hésitons plus. N'oublions pas que si, comme on peut toujours l'espérer, nous ne sommes jamais exposés à perdre nos moyens d'existence, nous n'aurons pas perdu non plus nos cotisations puisqu'elles sont remboursées le moment venu.

Les Suisses de France, je vous le rappelle, sont restés jusqu'ici bien loin de ce qu'on espérait d'eux. C'est sur vous que je compte, mon cher Président, pour les décider.

Faites parmi eux une propagande active. Saisissez chaque occasion de les convaincre. Cet esprit d'initiative que vous exercez si bien en d'autres domaines, mettez-le en œuvre, je vous en prie, pour répondre à l'appel de nos Autorités.

J'ai confiance en vous. D'avance et de tout cœur je vous remercie de votre collaboration.

Veuillez croire, Monsieur le Président et cher compatriote, à mes sentiments dévoués.

Agostino Soldati

Stages de perfectionnement technique en France

Nous attirons l'attention de nos adhérents suisses sur le grand intérêt que peuvent représenter pour eux les stages de perfectionnement technique organisés officiellement en France au profit d'ingénieurs suisses.

Ces stages, dont la durée est en principe de trois mois à un an, sont destinés à des ingénieurs possédant déjà au moins une expérience professionnelle de 2-3 ans, et s'accompagnent d'une bourse de 750 NF par mois. Il s'agit en fait de stages conçus en fonction de chaque cas particulier, cherchant à satisfaire au maximum les désirs exprimés par les ingénieurs intéressés, qui sont appelés à tracer eux-mêmes le cadre de leur stage.

Cette formule est extrêmement souple et tient compte en particulier de la forte activité règnant actuellement dans l'industrie suisse qui ne permet pas aux entreprises de se séparer d'un collaborateur qualifié durant une période trop longue. Nous croyons que de tels stages devraient retenir l'attention des entreprises helvétiques, les bénéficiaires ayant la possibilité de connaître les méthodes employées dans les firmes françaises de leur branche, au premier rang du progrès.

Les demandes peuvent être adressées dans tous les secteurs professionnels. Les branches de l'énergie atomique, la sidérurgie, l'électronique et la télévision sont celles qui, jusqu'ici, ont suscité le plus d'intérêt.

Les personnes intéressées par de tels stages sont priées de se mettre en relations avec nous ou avec le Service du Conseiller Commercial près l'Ambassade de France à Berne, Sulgeneckstrasse 37. Les dossiers de candidature leur seront remis et acheminés ensuite par l'intermédiaire du Conseiller Commercial de France vers les services ministériels compétents.

En France, l'A.S.T.E.F. (Association pour l'organisation de stages dans l'industrie française), 4, rue Foucault, Paris 16e, tél. POlssy 29-19, de même que le Centre National du Commerce extérieur, 10, avenue d'Iéna, Paris 16e, pourront également apporter tous renseignements désirés.

La Chambre de Commerce française pour la Suisse, 32, avenue de Frontenex à Genève, donne également tous renseignements sur ces stages.